

2022 DFPE 126 Subventions (620 553 euros), avenant n° 1 à l'association FRANCE HORIZON (10e) pour ses trois établissements de petite enfance.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association FRANCE HORIZON et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association FRANCE HORIZON,

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du _____

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 1 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association FRANCE HORIZON ayant son siège social 5 place du Colonel Fabien (10e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 174 194 euros est allouée à l'association FRANCE HORIZON pour son établissement multi-accueil sis 1, rue Claude Vellefaux dans le 10^{ème} arrondissement de Paris (n° tiers PARIS ASSO 185613, n° dossier 2022_02652).

Article 3 : Une subvention de 124 000 euros est allouée à l'association FRANCE HORIZON pour son établissement multi-accueil sis 56, avenue Jean Moulin dans le 14^{ème} arrondissement de Paris (n° tiers PARIS ASSO 185613, n° dossier 2022_02651).

Article 4 : Une subvention de 322 359 euros est allouée à l'association FRANCE HORIZON pour son établissement multi-accueil sis 143, avenue de Clichy dans le 17^{ème} arrondissement de Paris (n° tiers PARIS ASSO 185613, n° dossier 2022_02650).

Article 5 : Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de l'exercice 2022 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

|